

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DVD 7 - DAE Subventions (34.000 euros) et conventions avec l'association Wimoov.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Wimoov une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 24 000 euros et une convention d'équipement de 10 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Najdovski au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov d'une part, une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 24 000 euros et d'autre part, une convention d'équipement de 10 000 euros. Le texte de ces conventions est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 34 000 euros est attribuée à l'association Wimoov (n° SIMPA : 18534, n°dossiers : 2019_04682 et 2019_09137).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement et au budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO